

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Registre des bénéficiaires effectifs : La Sentinelle des Ressources Naturelles salue la signature de l'arrêté d'application et appelle à une mise en œuvre effective

Kinshasa, le 29 juillet 2026

La Sentinelle des Ressources Naturelles accueille avec satisfaction la signature de l'Arrêté ministériel n°278 du 08 juillet 2026 portant établissement du Registre des bénéficiaires effectifs, qui vient préciser les modalités de mise en œuvre du cadre juridique relatif à l'identification des bénéficiaires effectifs en République démocratique du Congo. Cette avancée réglementaire constitue une étape importante dans le renforcement de la transparence, de l'intégrité des affaires et de la bonne gouvernance, en particulier dans les secteurs exposés à des risques élevés de corruption, tels que les industries extractives.

La transparence sur la propriété et le contrôle des entreprises demeure un défi majeur en République démocratique du Congo. Pendant de nombreuses années, l'absence d'un mécanisme permettant d'identifier les personnes physiques qui possèdent, contrôlent ou tirent effectivement profit des personnes morales et des personnes politiquement exposées a entretenu une opacité propice aux conflits d'intérêts, à la corruption, au blanchiment de capitaux, à l'évasion fiscale et à la dissimulation d'actifs. Cette situation a également limité la capacité des autorités publiques, des institutions de contrôle et des citoyens à assurer une surveillance efficace des acteurs économiques.

Afin de répondre à ces défis, la République démocratique du Congo a progressivement renforcé son dispositif juridique à travers la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, telle que modifiée et complétée par la Loi n°25/048 du 1er juillet 2025. Cette législation consacre l'obligation d'identifier les bénéficiaires effectifs des personnes morales et pose les fondements d'un système destiné à garantir une meilleure transparence de la propriété effective des entreprises.

Le 31 mars 2026, la Sentinelle a adressé [un memo à Monsieur le Ministre](#) appelant à la mise en place du registre des propriétaires effectifs et des personnes politiquement exposées. La signature de l'arrêté ministériel vient ainsi rendre ce dispositif pleinement opérationnel en définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Registre des bénéficiaires effectifs. Toutefois, la signature de l'arrêté ne constitue qu'une étape du processus. Les bénéfices attendus de cette réforme dépendront essentiellement de son application effective et de la capacité des institutions compétentes à assurer le bon fonctionnement du registre.

Cette réforme s'inscrit également dans les engagements pris par la République démocratique du Congo en faveur de la lutte contre les flux financiers illicites, du renforcement de la gouvernance économique et de la conformité aux standards internationaux en matière de transparence financière. Un registre fiable des bénéficiaires effectifs constitue aujourd'hui un outil essentiel pour identifier les véritables propriétaires des entreprises, prévenir le recours aux sociétés écrans, faciliter les enquêtes financières et renforcer l'intégrité du climat des affaires.

Dans le secteur des ressources naturelles, où les enjeux économiques, stratégiques et géopolitiques sont particulièrement importants, cette réforme revêt une importance particulière.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL : PERSONNALITÉ JURIDIQUE : 0409/CAB/ME/MIN/j&GS/2025



+243 829 781 977
+243 814 858 821



sentinelnatural@gmail.com
sentinelrdc.org



•6ème niveau - Immeuble Botour
C/Gombe, Kinshasa-RDC
•10B.AV.Luvua, Commune de Lubumbashi-RDC
NIF:A2611559T

La connaissance des bénéficiaires effectifs contribue à prévenir les conflits d'intérêts lors de l'octroi des droits miniers, pétroliers et forestiers, à limiter les risques de capture des ressources publiques par des intérêts privés, à renforcer la redevabilité des entreprises et à favoriser une concurrence plus transparente et plus équitable.

La Sentinelle des Ressources Naturelles considère ainsi l'établissement du Registre des bénéficiaires effectifs comme un instrument déterminant pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles. Correctement mis en œuvre, ce mécanisme permettra de renforcer la confiance des citoyens, des investisseurs et des partenaires techniques et financiers, tout en soutenant les efforts des institutions nationales chargées de prévenir la corruption, de lutter contre le blanchiment de capitaux et de protéger les intérêts économiques de l'État.

À cet égard, La Sentinelle des Ressources Naturelles recommande notamment :

- l'opérationnalisation rapide et effective du Registre des bénéficiaires effectifs ;
- la publication de procédures claires de déclaration et de mise à jour des informations ;
- la mise en place de mécanismes rigoureux de vérification et de contrôle de l'exactitude des données déclarées ;
- le renforcement des capacités techniques, humaines et financières de administrations responsables de la gestion du registre ;
- l'application effective des sanctions prévues par la législation en cas de fausse déclaration, d'omission ou de non-déclaration ;
- une coopération renforcée entre les administrations publiques, les autorités judiciaires, les services de lutte contre le blanchiment de capitaux, les autorités fiscales ainsi que les organes de contrôle ;
- l'intégration progressive du Registre des bénéficiaires effectifs dans les dispositifs nationaux de transparence et de gouvernance des ressources naturelles afin de faciliter les contrôles croisés entre les différentes bases de données publiques.

La Sentinelle des Ressources Naturelles encourage également les entreprises opérant en République démocratique du Congo à se conformer pleinement à leurs nouvelles obligations de transparence. Une divulgation complète, exacte et régulièrement mise à jour des informations relatives aux bénéficiaires effectifs contribuera à renforcer la confiance des investisseurs, à améliorer la sécurité juridique des transactions et à promouvoir un environnement économique fondé sur l'intégrité.

La Sentinelle réaffirme enfin son engagement à poursuivre la collaboration avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les entreprises et les partenaires techniques et financiers dans les initiatives visant à promouvoir la transparence de la propriété effective, la lutte contre la corruption, la prévention des flux financiers illicites et une gestion responsable, équitable et durable des ressources naturelles au bénéfice de l'ensemble des citoyens congolais.

Fait à Kinshasa, le 29 juillet 2026

